

Ref. CommDH 007 (2016)

## **Les pays européens doivent mettre fin aux évacuations forcées de Roms**

<http://bit.ly/1R5MEMB>

Strasbourg, le 16 février 2016 – « De nombreux Roms continuent à faire l'objet de formes graves de discrimination et de violations des droits de l'homme de la part d'autorités aux niveaux national ou local. En particulier, des évacuations forcées, conduites sans respect des procédures ni proposition adaptée de relogement, persistent à travers l'Europe, au mépris des obligations internationales incombant aux Etats membres en matière de droits de l'homme », a déclaré aujourd'hui Nils Muižnieks, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, en rendant publiques des lettres qu'il a envoyées aux gouvernements de l'Albanie, de la Bulgarie, de la France, de la Hongrie, de l'Italie, de la Serbie et de la Suède.

« Souvent, les autorités procèdent aux expulsions à très brève échéance et sans avoir consulté les familles concernées, auxquelles aucune solution de relogement adaptée n'est proposée. Cette situation augmente la vulnérabilité des familles roms, entrave leur intégration sociale et empêche leurs enfants d'être scolarisés normalement. Les Etats membres doivent respecter leurs obligations relatives aux droits de l'homme, en cessant de prendre de telles mesures et en s'employant davantage à trouver des solutions de relogement durables pour les familles roms. »

Lire la lettre au :

- ▶ [ministre du Développement urbain de l'Albanie](#),
- ▶ [Premier ministre de la Bulgarie](#),
- ▶ [ministre de l'Intérieur de la France](#) et la [réponse des autorités françaises](#),
- ▶ [ministre des Ressources humaines de la Hongrie](#) et la [réponse des autorités hongroises](#),
- ▶ [Premier ministre de l'Italie](#) et la [réponse des autorités italiennes](#),
- ▶ [Vice-Premier ministre de la Serbie](#) et la [réponse des autorités serbes](#),
- ▶ [ministre de la Culture et de la Démocratie de la Suède](#).

### **Contact presse au bureau du Commissaire :**

Stefano Montanari +33 (0)6 61 14 70 37 - [stefano.montanari@coe.int](mailto:stefano.montanari@coe.int)  
[www.commissioner.coe.int](http://www.commissioner.coe.int) - Twitter : [@CommissionerHR](#) - [Facebook](#) - [Youtube](#).

Le Commissaire aux droits de l'homme est une institution non judiciaire indépendante au sein du Conseil de l'Europe; sa mission est de promouvoir la prise de conscience et le respect des droits de l'homme dans les 47 Etats membres de l'Organisation. Il est élu par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Le Commissaire en exercice, M. Nils Muižnieks, a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> avril 2012